

TAX ALERT



NEWSLETTER | Nr. 16 – 2 Juillet 2010

Modification de la Loi 571 / 2003 concernant le Code Fiscal

Le *Moniteur Officiel* no. 442 / 30.06.2010 a publiée L'Ordonnance d'urgence no. 59 de 30.06.2010 modifiant la Loi no. 571 / 2003 concernant le Code Fiscal.

L'Ordonnance modifie les articles **252** et **263** du Code Fiscal, qui se réfèrent à la majoration de l'impôt dû par les personnes physiques qui détiennent plusieurs édifices et à la manière de calcul de la taxe concernant les moyens de transport.

Modification de la Loi 571 / 2003 concernant le Code Fiscal

Comme résultat des modifications, les personnes physiques qui sont les propriétaires de deux ou plusieurs **édifices**, doivent, **à partir du 01 de juillet** un impôt sur édifices majoré tout comme il suit:

- avec **65%** pour le **premier édifice** excepté celui de l'adresse de domicile;
- avec **150%** pour le **second édifice** excepté celui de l'adresse de domicile;
- avec **300%** pour le **troisième édifice** et les suivants excepté celui de l'adresse de domicile.

Ces prévisions n'agiront pas dans le cas des édifices reçus par succession légale.

Les personnes physiques sont obligées de déposer une déclaration spéciale aux départements de spécialité des autorités de l'administration publique locale à laquelle appartient leur domicile mais aussi à celles où sont situés leurs autres édifices.

Dans *l'annexe 1* on a fait la présentation graphique de la modification de l'impôt à payer pour un appartement de 80 mètres carrés situé dans un bâtiment avec plus de trois étages de la zone Tineretului, le Municipie București.

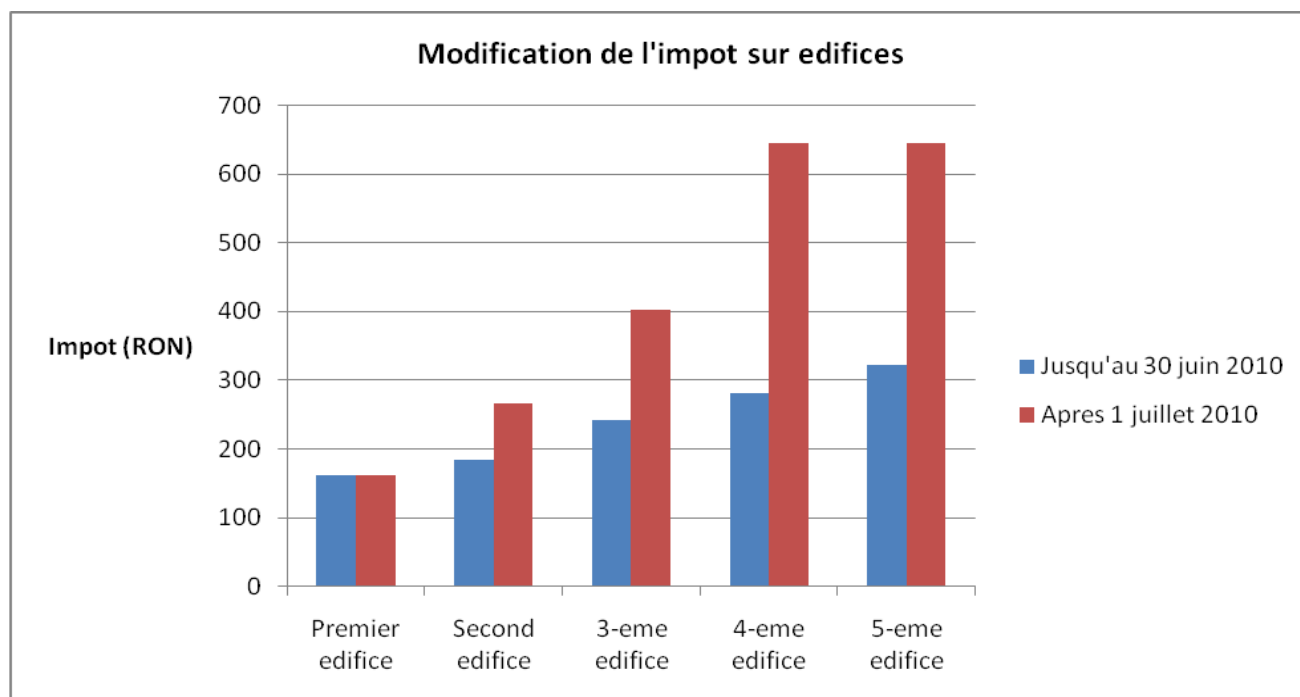
L'Ordonnance apporte des modifications concernant la manière de calcul de la taxe sur les moyens de transport, inclus dans le tableau suivant. Également, dans l'annexe 2 nous avons présenté graphiquement la modification de **la taxe à payer pour les véhicules** à différentes cylindrées.



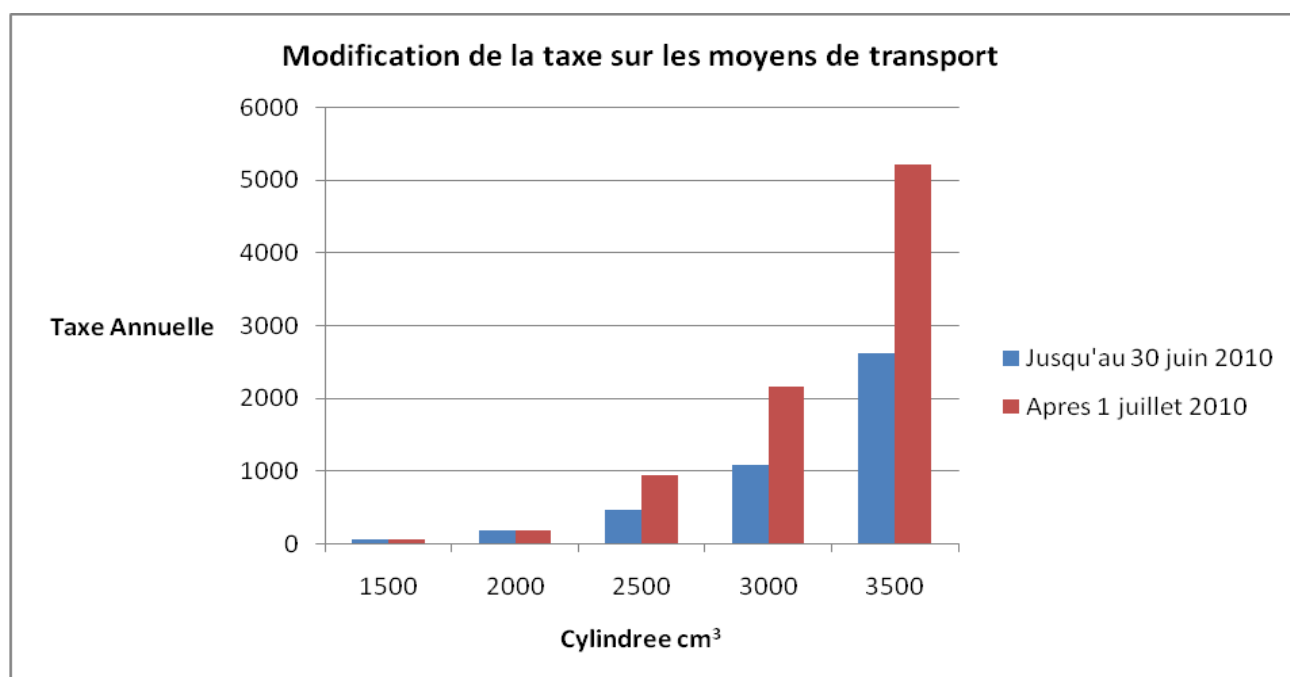
Moyens de transport à traction mécanique	Nouvelle taxe (lei/200 cm ³ ou une partie de celle-ci)	Majoration par comparaison à la valeur antérieure prévue par le Code Fiscal – (lei/200 cm ³ ou une partie de celle-ci)
Motocycles, cyclomoteurs, motocyclettes et véhicules avec une cylindrée qui ne dépasse 1.600 cm ³ inclusive	8	-
Véhicules avec une cylindrée comprise entre 1.601 cm ³ et 2.000 cm ³ inclusive	18	-
Véhicules avec une cylindrée comprise entre 2.001 cm ³ et 2.600 cm ³ inclusive	72	36
Véhicules avec une cylindrée comprise entre 2.601 cm ³ et 3.000 cm ³ inclusive	144	72
Véhicules avec une cylindrée qui dépasse 3.001 cm ³	290	145
Autobus, autocar, mini bus	24	-
Autres véhicules dont le poids total autorisé ne dépasse 12 tonnes inclusive	30	-
Tracteurs immatriculés	18	-

Pour l'année 2010, le délai de paiement des différents impôts résultés à l'application des nouvelles valeurs est le 31 décembre 2010. Les personnes physiques qui payeront le total de la somme jusqu'au 30 septembre 2010, pour les différences issues, bénéficient de l'indemnité établie par les décisions des conseils locaux adoptées pour l'année 2010.

Annexe 1



Annexe 2



Ce message contient une sélection des nouveautés de la législation roumaine, fournies uniquement à titre informatif. Les résumés et commentaires qui précèdent ne peuvent en aucun cas se substituer aux textes législatifs, ni être assimilés à des conseils juridiques. Nous déclinons donc toute responsabilité vis à vis des interprétations que pourraient faire nos lecteurs.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de renseignements complémentaires.

Contacts:

Jean-Pierre VIGROUX - Managing Partner

Hubertus EICHLER - Partner, German & Austrian Desk

Gabriel SINCUCU - Partner, Head of Tax & Outsourcing Services

CONTACT

Mazars Roumanie

Str. Economu Cezarescu, nr. 31B
Sector 6, RO-060754
Bucarest, Roumanie

Tel: +40 31 229 26 00

Fax: +40 31 229 26 01

E-mail: contact@mazars.ro
www.mazars.ro / www.mazars.com